

Communauté de Communes Castillon-Pujols

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE DE RAUZAN

Le Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-48 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en date du 19/07/2023 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de RAUZAN ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en date du 30/08/2023 fixant les modalités de mise à disposition au public,

Vu les pièces du dossier mises à disposition du public ;

INFORME

Article 1^{er}. Il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de RAUZAN pour une durée minimum d'un mois,

du 04/12/2023 au 05/01/2024 inclus ;

Article 2. Le projet de modification simplifiée porte sur l'objectif suivant :

- Permettre par l'ajustement du règlement écrit de la zone UY du PLU, l'agrandissement de l'entreprise implantée sur cette zone.

Article 3. Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président seront déposés, pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture habituels,

- à la mairie de RAUZAN 6 rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN
 - o lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
 - o jeudi : 13h30-17h30
- à la Communauté de Communes Castillon-Pujols, 1 allées de la République 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE
 - o lundi au vendredi : 9h -12 h 30 / 13 h30-17h
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les transmettre par voie postale en mairie, 6 rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN.

Article 4. À l'expiration du délai de mise à disposition prévu à l'article 1^{er}, les registres seront clos et signés par le Président.

Article 5. Un avis au public faisant connaître la mise à disposition sera publié 8 jours au moins avant le début de celle-ci, dans un journal diffusé dans le département.

Cet avis sera également affiché sur les panneaux administratifs en mairie de RAUZAN ainsi qu'à la Communauté de Communes Castillon-Pujols.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier mis à disposition du public.

Fait à Castillon la Bataille, le 20 novembre 2023

**Le Président
Jacques BREILLAT**

